



Amendes suite à un délit routier

Par JuParadou

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quelles sont les sanctions possibles et certaines lorsqu'on renverse un piéton (qui a eu une fracture de la clavicule, traumatisme crânien) et qu'on est contrôlé positif au cannabis.

En vous remerciant,

Cordialement

Par morobar

Bjr,
Jusqu'à 7 ans et 100000 euro d'amende.
Hélas pas assez souvent, cela calmerait les ultra récidivistes.

Par isernon

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien :

[url=https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-risques/reglementation-de-la-drogue-au-volant#:~:text=la%20suspension%20du%20permis%20de,l'usage%20de%20produits%20stup%C3%A9fiants.]https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-risques/reglementation-de-la-drogue-au-volant#:~:text=la%20suspension%20du%20permis%20de,l'usage%20de%20produits%20stup%C3%A9fiants.[/url]

la victime peut engager des poursuites pénales contre le conducteur.

salutations